



## "Gamme Médecine douce"

Prestations servies dans le cadre du Parcours de Soins Coordonné		Remboursement sécurité sociale + mutuelle	
	Taux Séc. Soc.	<b>LOTUS</b>	
<b>MEDECINES DOUCES</b>			
<b>Thérapies non remboursées par le régime obligatoire</b>			
Acupuncture, Homéopathie, Naturopathie, Mésothérapie et Micronutrition	-	25€/séance plafond 100€/an	
Ostéopathie, Etiopathie, kinésiologie et Chiropractie	-	50% fr réels jusqu'à 120€	
<b>Pharmacie non remboursée</b>			
Produits ordonnancés d'homéopathie, de phytothérapie, aromathérapie, oligo éléments et micronutriments	-	50% des frais réels jusqu'à 100€/an/pers	
<b>Prestations de prévention prescrites et non remboursées par le régime obligatoire</b>			
Densitométrie osseuse	-	30€/an/pers	
Amiocentèse	-	35€/an/pers	
<b>SOINS COURANTS</b>			
Consultations- Visites - Actes techniques médicaux ATM	70%	100%	
Radiologie	70%	100%	
Biologie	60%	100%	
Soins infirmiers, kinésithérapie, orthoptie, orthophonie	60%	100%	
Transport accordé par assurance maladie - Limité à 1000€/an/personne	65%	100%	
Participation Forfaitaire Assuré 18€ sur acte > ou égal à 91€	-	Frais réels	
<b>PHARMACIE</b>			
Pharmacie vignettes bleues et blanches	55% et 65%	100%	
Pharmacie vignettes oranges	15%	80%	
<b>DENTAIRE</b>			
Soins	70%	100%	
Prothèses dentaires acceptées	70%	150%	
Orthodontie acceptée par l'Ass Maladie	100%	Plafond 1000€/an/personne 150%	
<b>OPTIQUE</b>			
Verres, montures, lentilles correctives	65%	100%	
Forfait optique	-	150€/an/personne	
Avantage "Opticiens mutualistes"	-	30€/an/pers	
Forfait chirurgie laser - Forfait annuel/œil opéré/personne	-	250 €	
<b>HOSPITALISATION</b>			
Médicales, chirurgicales, séjours, actes	80%	100%	
Honoraires chirurgiens - anesthésistes ADC - ADA	80%	120%	
Forfait journalier illimité sauf forfait psy 90jours/an/personne	-	Frais réels	
Séjour accompagnant enfant de moins de 16 ans - Limité à 30/jours/an/enfant	-	Frais réels	
Chambre particulière en chirurgie, maternité, médecine et étab. Spé. Limité 30 jours/an/pers	-	45€ /jour	
<b>Etablissements et séjours spécialisés</b> (rééducation, convalescence, psychiatrie...)	80%	100%	
Séjour - 45 jours/an/personne	-	Frais réels	
Forfait journalier - 45 jours/an/personne sauf forfait psy. 90 jours/an/personne	-	Frais réels	
<b>PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES</b>			
Un détartrage annuel complet sus et sous gingival (fait en 2 séances maximum)	70%	100%	
Prothèses capillaire et mammaire remboursée par le RO - Forfait/an/personne	65%	170 €	
Les vaccinations (liste art. R 871,2 CSS.)	65%	100%	

Toutes nos prestations sont versées dans la limite des dépenses engagées. Les taux s'entendent sur la Base de Remboursement de la Sécurité Sociale (BRSS) taux en vigueur au 1.1.2010 Tous nos contrats sont des contrats responsables.

Pour les actes Hors Parcours de Soins Coordonné, le remboursement Mutuelle demeure inchangé, mais le taux de remboursement de la Sécurité Sociale peut être minoré.

(1) Tous les forfaits sont limités à la dépense engagée et sont valables 1 fois par an et par bénéficiaire